

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 1079-1-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 17 juillet 2024, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 1079-1-2024 modifiant le règlement 1079-2013 concernant l'utilisation de l'eau potable.*

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 18 juillet 2024.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier